

Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône

(SIED 70)

20, avenue des Rives du Lac – 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

Tél. : 03.84.77.00.00 - Fax : 03.84.77.00.01 - E-mail : contact@sied70.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL
Samedi 21 mars 2015 à 9 heures 30
à l'amphithéâtre de l'Espace 70
route de Saint-Loup à VESOUL
Accueil à partir de 9 heures

**Pour délibérer valablement
le quorum est de 289 délégués
Merci à toutes et à tous pour votre présence.**

ORDRE DU JOUR

- 1) Le rapport d'activité 2014
- 2) Les comptes administratifs 2014
- 3) Les actions nouvelles du syndicat
- 4) Les budgets primitifs 2015

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

POUVOIR

à remettre en début de séance par le titulaire du pouvoir qui aura à émarger à la place du délégué représenté

Je soussigné (e), délégué (e) de la commune
de....., empêché (e) d'assister à l'Assemblée Générale du 21 mars 2015, donne pouvoir
à M....., délégué (e) de la commune de,
pour me représenter et voter en mon nom à cette réunion.

Fait à le
(1)

(1) Ecrire « Bon pour pouvoir »

Nota : - pour sa commune d'élection, un suppléant n'a pas besoin du pouvoir d'un titulaire

- un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir

- le pouvoir ne sert pas au calcul du quorum.

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Cinq faits marquants au cours de cette année 2014 :

1/ Le renouvellement des instances du syndicat le 26 avril 2014.

2/ L'accident vasculaire cérébral du président ABRY subi en septembre dernier qui l'a éloigné du fonctionnement au quotidien du syndicat, mais pas des questions stratégiques qu'il suit toujours avec beaucoup d'attention.

3/ La 1^{ère} année de perception complète de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) par le syndicat et l'annulation des dispositions de la loi de finances rectificative de 2013 qui prévoyait de transférer au SIED 70 la perception de la TCFE des communes de plus de 2000 habitants.

4/ La modification du périmètre d'intervention du CAS FACÉ (Compte d'affectation spéciale "financement des aides aux collectivités pour l'Electrification rurale) qui a vu les communes de Champagny, Fougerolles et Vaivre-et-Montoille en sortir et les communes de Rioz et Velet y entrer.

5/ La décision de la commune de RIOZ (2025 habitants au 1^{er} janvier 2014) de laisser au SIED 70 le bénéfice de la TCFE perçue sur le territoire de cette commune et en contrepartie d'obtenir du syndicat les mêmes aides que celles des communes de moins de 2000 habitants.

Le recueil des actes administratifs n°34 du 10 mars 2015 annexé au présent rapport décrit les décisions prises par le Comité syndical du 20 septembre 2014 et par le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR et le Bureau syndical lors des réunions des 9 septembre, et 3 décembre 2014 et 17 février 2015.

Le rapport d'activité 2014 du SIED 70 qui est téléchargeable sur le site du SIED 70 www.sied70.fr sera présenté en séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2014

Le SIED 70 dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes :

1. « Conseil » ;
2. « Prestations de services » ;
3. « Chaufferie de Scy-Sur-Saône » ;
4. « Chaufferie de Gy » ;
5. « Chaufferie de Marnay ».

Le budget principal et le budget annexe « Conseil » relèvent de la nomenclature M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif. Les autres budgets annexes sont soumis à la nomenclature M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC).

On trouvera ci-dessous le récapitulatif de ces comptes administratifs dont le détail figure en fin du présent rapport :

Désignation du budget	Fonctionnement ou exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Principal	3 344 000,56	10 342 657,31	6 998 656,75	16 159 186,91	13 068 684,77	-3 090 502,14	3 908 154,61
Conseil	56 145,69	56 145,69	0	0	0	0	0
Prestations de services	7 279,32	7 279,32	0	0	0	0	0
Chaufferie de Scy	101 207,12	116 081,28	14 874,16	46 944,33	32 599,44	-14 344,89	529,27
Chaufferie de Gy	12 338,92	16 769,88	4 430,96	396 522,47	392 091,51	-4 430,96	0
Chaufferie de Marnay	8 542,63	8 542,63	0	307 193,46	307 193,46	0	0

Les caractéristiques principales de ces comptes administratifs sont les suivantes :

Budget principal :

Les dépenses de fonctionnement d'un total de 3 344 000,56 € sont en augmentation d'environ 6% par rapport à 2013 (dont 3,6% dus aux dotations aux amortissements).

Les recettes de fonctionnement égales à 7 041 121,69 € reposent principalement sur la TCFE : 3 358 529,36 € (en hausse de 55% par rapport à 2013 où la perception n'a porté que sur 3 trimestres) et les redevances de concession : 1 404 286,90 € (en baisse de 12% par rapport à 2013 en partie du fait de la perception de la TCFE).

La comparaison entre 2013 et 2014 sur la section d'investissement ne peut se faire globalement compte tenu des régularisations de comptes qui ont faussé les résultats de 2013.

On peut remarquer que les dépenses pour les travaux d'électrification (chapitre 23) sont en augmentation de 11,4% par rapport à 2013.

Globalement, l'excédent budgétaire en fin d'exercice est de 3 908 154,61 €. Il est précisé qu'un excédent est nécessaire pour assurer la trésorerie compte tenu des décalages entre les dépenses et les recettes pour éviter d'avoir recours à des emprunts à court terme. Il permet également d'absorber les fluctuations d'activité et des flux financiers d'un exercice à l'autre.

Budgets annexes :

Le personnel est rémunéré à partir du budget principal et les charges salariales des agents du service EnR qui travaillent sur les 5 budgets annexes sont financées par les participations réclamées par le SIED 70 pour le CEP (Conseil en énergie partagé) et pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des contributions du SIED 70 financent le solde de ces coûts dans les conditions ci-dessous :

Répartition du salaire de la chargée de mission ENR : salaire 2014 : A= 57 468,60 €

Elle est intervenue au cours de l'année 2014 sur les 5 budgets annexes du syndicat dans les conditions suivantes :

- Pour le budget annexe "Prestations de services" : selon les prestations facturées

Salaire à imputer : B= 6 766,03 €

- Pour les budgets annexes des 3 chaufferies : selon les durées précisées sur le tableau ci-dessous

Nombre de jours travaillés par an : 52x5-25jours de congés -2jours supplémentaires - 11 jours férés

Nombre de jours travaillés par an : C= 222

Coût journalier du salaire 2014 : D=A/C= 258,87 €

Temps passés par étape	DCE travaux	mar-chés	chan-tier	factu-res	autres	factu-ration clients	suivi exploi-tation	budget	TOTAL jours	Salaire à imputer
Gy	2	3	13	6	3	1		1	29	E= 7 507,16 €
Marnay	3	5	12	9	3			1	33	F= 8 542,63 €
Scey		2			8	4	7	2	23	G= 5 953,95 €

- Pour le budget annexe "Conseil" : le reste de son temps soit : H=A-B-E-F-G= 41 418,81 €

Répartition du salaire du Conseiller en énergie partagé : salaire 2014 : I= 27 446,86 €

Il intervient uniquement sur le budget annexe "Conseil" Recettes du budget 2014 "Conseil" : J= 22 134,00 €

Part du salaire à imputer : K=I-J= 5 312,86 €

Montant des salaires à verser par les budgets annexes au budget principal : L=A+I= 84 915,46 €

Chaufferie de Scey-sur-Saône-Et-Saint-Albin :

Une économie d'environ 11 000 € sur les coûts des combustibles (chapitre 60 des dépenses d'exploitation) et une diminution par rapport à 2013, d'environ 17 000 € sur la vente de la chaleur aux usagers (chapitre 70 des recettes d'exploitation).

Ces 2 phénomènes s'expliquent par les températures globalement plus clémentes constatées en 2014.

Ainsi, le compte administratif se solde par un déficit d'investissement de 14 344,89 € et un excédent d'exploitation de 14 874,16 €, soit un excédent budgétaire global de 529,27 €.

Chaufferie de Gy :

Un solde d'exploitation de 4 430,96 € s'équilibre avec un déficit d'investissement du même montant dû au prêt du budget syndical de 293 545,45 €.

Ce prêt sera remboursé en 2015 lorsque le prêt que le SIED 70 a souscrit auprès de la Caisse des dépôts aura été débloqué.

Chaufferie de Marnay :

Les seules valeurs de la section d'exploitation correspondent à la charge de personnel du SIED 70 pour cette chaufferie compensées par le financement correspondant du syndicat.

Pour la section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 307 193,46 € grâce à un prêt provisoire du budget principal de 295 709,46 €.

LES ACTIONS NOUVELLES DU SIED 70 ET LEUR FINANCEMENT

A/ Economie d'énergie et performance énergétique :

Est annexé au présent rapport un numéro spécial de la lettre é du syndicat dans laquelle Pascal GAVAZZI, vice-président du SIED 70 et président de la Commission "économies d'énergie et performance énergétique" place l'action à court terme du SIED 70 vers 3 axes :

1/ L'éclairage public avec des installations rénovées pour, d'une part, baisser le montant de la facture d'électricité et de maintenance et, d'autre part, remplacer les lampes à vapeur de mercure (les ballons fluorescents) dont la commercialisation cessera à compter du 13 avril 2015. Pour les communes sur le territoire desquelles il perçoit la TCFE, le SIED 70 participe désormais à

80% du coût HT des travaux dans la limite de 450€ par foyer remplacé, si l'économie de consommation d'énergie est supérieure à 40%.

2/ Le conseil en énergie partagé (CEP) que le SIED 70 propose sur une moitié du département pourrait voir prochainement le recrutement d'un second conseiller pour une intervention sur le reste du département, sous condition que le SIED 70 soit retenu dans l'appel à projet 2015 que la Région et l'ADEME vont lancer.

3/ Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : Le SIED 70 propose à ses adhérents et plus généralement à toutes personnes publiques ou privées du département de déposer en leur nom les CEE et leur reverser intégralement le produit de la vente de ces certificats après validation par le service EMMY, chargé du registre national des CEE.

B/ L'électromobilité :

Comme cela a été présenté lors du débat sur les orientations budgétaires 2015 qui s'est tenu à l'occasion de l'assemblée générale du SIED 70 le 20 septembre 2014, le Bureau syndical a poursuivi ses réflexions sur l'électromobilité et a décidé à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du 12 février dernier de prendre en considération ce dossier.

Le schéma départemental défini par les services du secrétariat général des affaires régionales (SGAR) prévoit l'installation d'environ 75 bornes dans le département de la Haute-Saône : 1 borne à recharge dite "rapide" (en 40 minutes environ) avec un besoin de 72 kVA de puissance électrique et le reste de type recharge dite "accélérée" (en 1 à 2 heures) avec des besoins de 36 kVA de puissance électrique, selon le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre de bornes	Commune	Nombre de bornes
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	1	MARNAY	1
AMANCE	1	MELISEY	1
ARC-LES-GRAY	1	MONTBOZON	1
AUTREY-LES-GRAY	1	NAVENNE	1
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR	1	NOIDANS-LES-VESOUL	1
CHALONVILLARS	1	NOROY-LE-BOURG	1
CHAMPAGNEY	2	PESMES	1
CHAMPLITTE	1	PLANCHER-BAS	1
COMBEAUFONTAINE	1	PLANCHER-LES-MINES	1
CORBENAY	1	PORT-SUR-SAONE	1
DAMPIERRE-SUR-SALON	1	PUSEY	1
ECHENOZ-LA-MELINE	1	QUINCEY	1
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	1	RIOZ	1
FAVERNEY	1	RONCHAMP	1
FONTAINE-LES-LUXEUIL	1	ROYE	1
FOUGEROLLES	2	SAINT-BARTHELEMY	1
FRAHIER-ET-CHATEBIER	1	SAINT-GERMAIN	1
FRESNE-SAINT-MAMES	1	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	1
FROIDECONCHE	1	SAINT-SAUVEUR	1
FROTEY-LES-VESOUL	1	SAULX	1
GRAY	2	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	1
GY	1	VAIVRE-ET-MONTOILLE	1
HERICOURT	5 à 10	VAUVILLERS	1
JUSSEY	1	VESOUL ¹	5 à 10
LURE	2	VILLERSEXEL	1
LUXEUIL-LES-BAINS	2	VITREY-SUR-MANCE	1
MAGNY-VERNOIS	1		

¹ dont 1 à recharge dite rapide (72 kVA)

Selon le principe retenu par le SGAR, chaque borne dite « accélérée » serait équipée de 2 points de charge d'une puissance maximum de 22 kVA, et d'un dispositif de paiement par carte et de communication centrale avec un superviseur (non prévu dans le marché). Le coût unitaire de ces bornes serait tout compris mais hors raccordement électrique, selon le marché 2014 du SGAR, égal à environ 5 600 € HT y compris le coût de la maintenance sur les 4 premières années. Selon les dispositions actuellement en vigueur et sous réserve de l'inscription de cette opération au programme PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), l'Etat apporterait via l'ADEME une contribution de 50% sur les bornes « accélérée » et 30% sur les bornes à recharge « rapide », étant précisé que le PIA dispose d'une enveloppe de 50 millions d'euros ce qui signifie que cette source de financement s'arrêtera lorsque l'enveloppe aura été consommée.

Comme on peut prévoir entre 3 000 et 4 000 € par raccordement électrique, le Bureau syndical s'est donc basé sur un coût d'installation unitaire d'environ 10 000 € HT par borne dite « accélérée » avec une aide maximale de 60% (la Région apportant 10% plafonnés à 1 000 € sous réserve de l'inscription au PIA). Le reste à financer sur l'investissement serait donc d'environ 4 000 € HT par borne dite « accélérée ».

A cela, il conviendra d'ajouter les coûts d'achat de l'électricité : au tarif réglementé, l'abonnement annuel pour un tarif bleu de 36 kW étant d'environ 750 € TTC et pour un tarif jaune (qui disparaîtra au 31/12/2015) d'environ 3 000 € TTC.

S'agissant du financement, le plan régional prévoit 36 bornes sur des communes où le SIED 70 perçoit la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) et 30 sur les communes sans TCFE syndicale.

Ainsi, pour les communes avec TCFE, le projet de budget primitif du SIED 70 prévoit de supporter l'intégralité des travaux d'investissement et pour les communes sur le territoire desquelles il ne perçoit pas la TCFE, son aide se limiterait au restant dû sur le coût du raccordement électrique de chacune de ces bornes.

Suite à cette décision du Bureau syndical, le SIED 70 a écrit aux 53 communes concernées par le schéma régional pour leur demander leur accord de supporter les frais d'exploitation des bornes (hors la maintenance pour les 4 premières années qui est comprise dans le marché du SGAR) et pour les 17 communes sans TCFE syndicale le complément de financement des bornes hors raccordements électriques. A charge pour ces communes d'étudier éventuellement la possibilité de transférer cette compétence d'exploitation des IRVE aux communautés de communes.

En prenant comme hypothèses que sur les 56 communes avec TCFE syndicale, 25 accepteront l'installation d'une borne et sur les communes urbaines 30 bornes à recharge "accélérée" et 1 à recharge rapide pourront être installées, on obtient le budget suivant :

TCFE	Type de borne : à recharge	Montant unitaire TTC		Nombre de bornes	Montant total TTC	Participation PIA et CRFC	Participation SIED 70	Participation commune	FCTVA à récupérer par la commune
		Borne	Raccord. électrique ¹						
SIED 70	accélérée	7 200 €	4 800 €	25	300 000 €	150 000 €	120 000 €	30 000 €	28 370 €
Commune	accélérée	7 200 €	4 800 €	30	360 000 €	180 000 €	72 000 €	108 000 €	34 044 €
Commune	rapide	42 000 €	12 000 €	1	54 000 €	18 000 €	8 000 €	28 000 €	6 620 €
Totaux				56	714 000 €	348 000 €	200 000 €	166 000 €	69 033 €

¹ La TVA sera récupérée par le SIED 70

C/ Le financement des travaux d'électrification :

Lors de sa réunion du 17 février dernier, le Bureau syndical a également décidé d'améliorer de 15% la participation du SIED 70 sur les travaux d'extension du réseau d'électrification pour lesquels il est fait appel à une participation financière du demandeur, à savoir :

Désignation des travaux	Ancien taux de participation du SIED 70	Taux 2015 de participation du SIED 70
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA	40%	55%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux	55%	70%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD)	40%	55%

BUDGETS PRIMITIFS 2015

1/ Budget principal :

Il repose sur un total de recettes de fonctionnement de 8 532 600 € comprenant principalement la TCFE (3 450 000 €) et les redevances de concession (1 380 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont de 9 213 390 € dont 5 791 590 € pour financer l'investissement et 2 084 700 € de dotation aux amortissements.

Le financement du personnel affecté aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie représente une somme de 89 000 € avec une contribution du budget principal de 46 400 € qui figure aux comptes 657363 et 657364 des dépenses de fonctionnement, calculé selon le tableau ci-dessous :

Répartition du salaire de la chargée de mission ENR :

salaire 2015 : A= 60 000 €

Elle interviendra en 2015 sur les 5 budgets annexes du syndicat dans les conditions suivantes :

- Pour le budget annexe "Prestations de services" : selon les prestations à facturer

B= 16 400 €

- Pour les budgets annexes des 3 chaufferies : selon les durées précisées sur le tableau ci-dessous

Nombre de jours travaillés par an : 52x5-25jours de congés -2 jours supplémentaires - 11 jours fêrés

Nombre de jours travaillés par an : C= 222

Coût journalier du salaire 2015 : D=A/C= 270 €

Temps passés par étape	réunion chantier	factures travaux	facturation clients	suivi des factures	budgets	marchés d'exploitation	marchés de combustibles	autres	TOTAL jours	Salaire à imputer
Gy		1	4	6	2	2	2	8	25	E= 6 750 €
Marnay	10	5	2	4	2		2	11	36	F= 9 720 €
Scey			4	6	2	2	2	6	22	G= 5 940 €

- Pour le budget annexe "Conseil" : le reste de son temps

soit : H=A-B-E-F-G= 21 190 €

Répartition du salaire du Conseiller en énergie partagé :

salaire CEP 2015 : I= 29 000 €

salaires 2015 à imputer sur le budget "Conseil" : J=H+I= 50 190 €

Recettes du budget 2015 "Conseil" : K= 26 200 €

Part des salaires 2015 à imputer sur le budget "Conseil" : L=J-K= 23 990 €

Montant des salaires à verser par les budgets annexes au budget principal :

L=A+I= 89 000 €

S'agissant des dépenses d'investissement, au vu des recettes envisagées : des aides du compte d'affectation spéciale « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ) de 2014, (celles de 2015 n'ayant pas été notifiées à la date de rédaction de ce rapport), du financement des concessionnaires et des participations des demandeurs de travaux calculées en tenant compte des modifications des participations du SIED 70 précisées ci-dessus (voir les fiches ci-jointes) et la répartition des dépenses et recettes dues aux travaux est indiquée sur le tableau ci-après :

Programmes	Nature	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA	Montant HT facturés aux entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT subventionnable par le FACÉ	Ventilation des ressources				Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ = 2014	Concessionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE											
FACE	tranche A/B : renforcement	2 365 000 €	2 000 000 €	1 826 500 €	173 500 €	1 803 750 €	365 000 €	1 443 000 €	0 €	0 €	557 000 €
	tranche A/B : extension	591 000 €	500 000 €	456 600 €	43 400 €	461 250 €	91 000 €	369 000 €	0 €	0 €	131 000 €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	268 750 €	55 000 €	215 000 €	0 €	0 €	85 000 €
	tranche S' : sécurisation fils BT nus de petites sections	237 000 €	200 000 €	182 600 €	17 400 €	177 500 €	37 000 €	142 000 €	0 €	0 €	58 000 €
	tranche C : aménagement esthétique	1 183 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	451 250 €	183 000 €	361 000 €	0 €	300 000 €	339 000 €
SDPE	aménagement esthétique A8	710 000 €	600 000 €	547 900 €	52 100 €	/	110 000 €	0 €	240 000 €	270 000 €	90 000 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 774 000 €	1 500 000 €	1 369 900 €	130 100 €	/	274 000 €	0 €	600 000 €	274 000 €	626 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	177 000 €	150 000 €	137 000 €	13 000 €	/	27 000 €	0 €	0 €	27 000 €	123 000 €
Totaux des travaux sur le réseau		7 392 000 €	6 250 000 €	5 707 700 €	542 300 €	3 162 500 €	1 142 000 €	2 530 000 €	840 000 €	871 000 €	2 009 000 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :											
SEP	Eclairage public : optimisation	2 838 000 €	2 400 000 €	2 191 800 €	208 200 €	/	0 €	0 €	0 €	877 000 €	1 961 000 €
	Eclairage public	1 775 000 €	1 500 000 €	1 369 900 €	130 100 €	/	0 €	0 €	0 €	1 370 000 €	405 000 €
SGCT	Génie civil de communications électroniques	828 000 €	700 000 €	639 300 €	60 700 €	/	0 €	0 €	0 €	767 300 €	60 700 €
SIRVE	Infrastructures de recharge de véhicules électriques	472 000 €	399 000 €	365 000 €	34 000 €	/	0 €	0 €	0 €	378 000 €	94 000 €
Totaux des travaux réalisés pour le		5 913 000 €	4 999 000 €	4 566 000 €	433 000 €	/	0 €	0 €	0 €	3 392 300 €	2 520 700 €
TOTAUX GENERAUX		13 305 000 €	11 249 000 €	10 273 700 €	975 300 €	3 162 500 €	1 142 000 €	2 530 000 €	840 000 €	4 263 300 €	4 529 700 €

2/ Budget annexe « Conseil » :

Les financements extérieurs attendus en 2015 : solde du FEDER et participations des communes représentent respectivement 10 600 € et 15 600 € qui, avec un apport du SIED 70 de 23 990 € permettront le financement de la dépense des personnels de 50 190 € qui est reversée au budget principal.

3/ Budget annexe « Prestations de services » :

Le budget fait ressortir une recette de 17 000 € qui permet de financer la taxe professionnelle et une régularisation de TVA et de reverser au budget principal 16 400 €.

4/ Budget annexe « Chaufferie de Scey-sur-Saône » :

Les recettes sur la base des tarifs en cours sont estimées à 112 000 €. Le budget principal apporte une aide de 6 650 € (compte 778) qui permet de financer les charges salariales de l'agent chargé de la gestion de cette chaufferie (dépense au compte 6215). Le budget prévoit également 12 000 € (compte 2315) de travaux de renouvellement de pièces usagées de la chaufferie. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 57 845 €.

5/ Budget annexe « Chaufferie de Gy » :

Sur la base des tarifs de 2014, la vente de chaleur rapporterait une prévision de 52 400 €, pour une recette globale d'exploitation de 59 150 €. Cette recette permettrait de payer des combustibles (17 400 €), différents frais et les personnels du SIED 70 (6 750 €) et d'exploitation de la chaufferie (11 000 €). L'emprunt définitif (285 000 €) et les aides attendues (91 100 €) permettront, outre de financer les travaux restants (19 500 €) le remboursement des avances de trésorerie du budget principal (350 430 €).

6/ Budget annexe « Chaufferie de Marnay » :

La mise en service commerciale, prévue en avril ou mai prochain devrait rapporter 64 000 € de vente de chaleur aux usagers. Une recette d'exploitation complémentaire de 9 720 € provenant du budget principal permet de financer les dépenses de personnel du SIED 70 chargé de suivre l'exploitation de la chaufferie. Ces recettes permettent principalement l'achat de combustibles (28 000 €), de payer l'exploitant de la chaufferie (11 400 €) et de payer les premiers remboursements des intérêts de l'emprunt (10 000 €) ainsi qu'un virement à la section d'investissement de 12 000 €.

Outre l'emprunt définitif de 770 000 €, le SIED 70 apportera en 2015 un financement de 287 000 € qui seront avec les avances des années remboursés pour 587 500 € cette même année 2015.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70 sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public
et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(dernière mise à jour le 1^{er} janvier 2015 : adaptation annexe 1 au cahier des charges de concession avec ERDF)

Communes de Catégorie N°1 :

Les 16 villes de plus de 2000 habitants en régime urbain au sens de l'électrification, qui conservent leur compétence TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC	40%	60%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 120 000 €	30%	70%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 120 000 €	20%	80%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des villes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité. Les conditions de financements de ces travaux sont les suivants :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Travaux à la demande de la ville	7%	93% et TVA
Travaux à la demande de la ville pour un lotissement privé	7%	93% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public
 et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
 (délibération n°3 du Bureau syndical du 17 février 2015)

Communes de Catégorie N°3 :

Les 3 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime urbain au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : GRAY-LA-VILLE, NAVENNE et ROYE.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur
Amenée de l'électricité vers un équipement public (1)	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé (1)	100%	néant
Extension BT individuelle à la charge de la commune (1)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite (1)	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces lots) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux (2)	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) et tous les équipements exceptionnels (2)	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 120 000 € (2)	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 120 000 € (2)	25%	75%

(1) Pour ces travaux ERDF est maître d'ouvrage et le SIED 70 finance la totalité des contributions demandées par cette entreprise.

(2) Lorsqu'il est maître d'ouvrage, les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau réalisé par ERDF)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement(3) avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové	80%	20% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% : partie située au delà du plafond de 450 € par luminaire rénové	25%	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrées pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires.

(3) de luminaires complets ou de lampes et appareillages de luminaires existants de moins de 15 ans, équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 20%.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70

sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(délibération n°3 du Bureau syndical du 17 février 2015)

Communes de Catégorie N°4 :

Les 526 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime rural au sens de l'électrification sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné :

Toutes les communes du département de la Haute-Saône autres que les 19 suivantes : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDCONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'extension, de renforcement et d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités. Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur
Renforcement de réseau existant, création et raccordement sur le réseau BT existant de nouveaux postes de transformation	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus de petites sections	100%	néant
Amenée de l'électricité vers un équipement public	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé	100%	néant
Extension BT individuelle pour des travaux à la charge de la CCU (2)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite (2)	100%	néant
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA	55%	45%
Travaux d'éclairage public liés : fourreaux et câblote EP lors d'une extension individuelle ou lors d'un renforcement : commandes EP, repose de luminaires existants et uniquement fourreau dans le cas de passage de l'aérien au souterrain et câbles EP relevant de nouveaux départs créés lors de l'installation d'un poste de transformation	100%	néant
Travaux de GCT liés lors de la reprise de GC existants si RRCE aérien	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD)	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 120 000 €	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 120 000 €	25%	75%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

(2) La technique des travaux (aérien ou souterrain) est définie par le SIED 70. Lorsqu'il retient l'aérien, 60% du montant hors TVA de la plus value pour la réalisation en souterrain est à la charge du demandeur. A l'extérieur des bourgs, l'intégralité des nouveaux réseaux est prévue en aérien sauf s'il est démontré que le coût en souterrain est inférieur au réseau aérien. Toute dérogation à cette règle ne peut se faire sans l'accord exprès du Bureau syndical avec éventuellement l'accord du demandeur de supporter la plus-value.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à un RRCE d'aérien en souterrain)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové	80%	20% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% : partie située au delà du plafond de 450 € par luminaire rénové	25%	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrés pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires.

(3) de luminaires complets ou de lampes et appareillages de luminaires existants de moins de 15 ans, équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 20%.

SIED 70
BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2014 et budget primitif 2015
Nomenclature budgétaire : M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
011	Charges à caractère général	138 155,29 €	206 550 €	155 506,99 €	208 600 €
60611	Eau et assainissement	70,50 €	200 €	215,58 €	300 €
60612	Energie-électricité	4 243,75 €	5 000 €	3 964,56 €	5 000 €
60622	Carburants	8 714,99 €	10 000 €	9 470,20 €	10 000 €
60631	Fournitures d'entretien	36,35 €	1 000 €	20,38 €	1 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	906,01 €	1 200 €	107,76 €	1 200 €
60636	Vêtements de travail	0,00 €	500 €	0,00 €	500 €
6064	Fournitures administratives	6 035,21 €	8 000 €	6 187,98 €	8 000 €
6078	Achats d'autres marchandises	5 621,20 €	10 000 €	1 162,80 €	10 000 €
6135	Locations mobilières	558,40 €	1 000 €	566,74 €	1 000 €
61521	Entretien et réparations : terrains	982,87 €	2 000 €	1 131,48 €	2 000 €
61522	Entretien et réparations : bâtiments	173,42 €	3 000 €	0,00 €	3 000 €
61551	Entretien et réparations du matériel roulant	4 661,15 €	8 000 €	7 255,22 €	8 000 €
61558	Entretien et réparations des autres biens mobiliers	11 001,09 €	10 000 €	1 866,19 €	10 000 €
6156	Maintenance	1 905,67 €	2 050 €	1 938,83 €	2 000 €
616	Primes d'assurance	7 394,53 €	8 500 €	7 762,96 €	8 500 €
6182	Documentation générale et technique	875,00 €	1 500 €	700,00 €	1 500 €
6184	Versements à des organismes de formation	773,72 €	5 000 €	6 289,20 €	7 000 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00 €	800 €	652,10 €	800 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	5 038,75 €	5 000 €	1 345,20 €	3 000 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	1 221,00 €	5 000 €	2 609,86 €	6 000 €
6231	Annonces et insertions	2 780,75 €	2 000 €	5 637,49 €	4 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	490,68 €	1 000 €	482,17 €	1 000 €
6233	Foires et expositions	390,05 €	1 000 €	266,26 €	1 000 €
6236	Catalogues et imprimés	5 507,26 €	6 000 €	6 219,62 €	6 000 €
6237	Publications	467,10 €	1 000 €	470,10 €	1 000 €
6256	Missions	1 945,12 €	5 000 €	3 752,78 €	5 000 €
6257	Réceptions	1 368,10 €	4 000 €	1 314,10 €	4 000 €
6261	Frais d'affranchissement	9 834,94 €	13 000 €	9 128,35 €	10 000 €
6262	Frais de télécommunications	6 774,96 €	8 000 €	6 571,02 €	8 500 €
6281	Concours divers (cotisations)	37 516,47 €	45 000 €	38 893,86 €	45 000 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 641,47 €	8 000 €	7 891,08 €	9 000 €
6288	Autres services extérieurs	0,00 €	20 000 €	17 934,72 €	20 000 €
63512	Taxes foncières	3 098,00 €	3 500 €	2 412,00 €	3 500 €
63513	Autres impôts locaux	0,00 €	1 000 €	1 074,00 €	1 500 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	126,78 €	300 €	212,40 €	300 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	557 101,34 €	671 000 €	580 635,36 €	689 000 €
6331	Versement de transport	1 646,00 €	1 800 €	1 642,00 €	2 000 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 584,00 €	1 700 €	1 579,00 €	1 900 €
6336	Cotisations aux centres de gestion de la FPT	7 285,06 €	8 000 €	7 264,29 €	8 600 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	218 815,33 €	280 000 €	257 405,29 €	322 700 €
64131	Rémunération principale (personnel non titulaire)	161 519,89 €	180 000 €	130 536,49 €	145 600 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	74 081,00 €	80 000 €	69 678,00 €	81 200 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 989,75 €	70 000 €	63 951,26 €	78 400 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 949,52 €	16 000 €	15 945,95 €	18 000 €
6458	Cotisations aux autres organismes	3 303,95 €	3 500 €	3 185,88 €	4 000 €
64731	Allocations de chômage versées directement	4 840,84 €	13 000 €	11 737,20 €	5 600 €
6478	Autres charges sociales (titres de restaurant)	0,00 €	0 €	0,00 €	21 000 €
6488	Autres charges de personnel : titres de restaurant	16 086,00 €	17 000 €	17 710,00 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 803 638,32 €	1 917 300 €	1 918 519,44 €	2 084 700 €
676	Différences sur réalisations transférées en investissement	0,00 €	0 €	1 500,00 €	0 €
6811	Dotations aux amortissements	1 803 638,32 €	1 917 300 €	1 917 019,44 €	2 084 700 €
65	Autres charges de gestion courante	51 356,92 €	142 000 €	100 083,86 €	108 500 €
6531	Indemnités des élus	38 591,32 €	50 000 €	32 891,02 €	42 900 €
6532	Frais de mission des élus	1 918,60 €	5 000 €	1 207,41 €	5 000 €
6533	Cotisations de retraite des élus	1 512,00 €	2 000 €	2 068,00 €	1 800 €
6534	Cotisation sécurité sociale	9 335,00 €	12 000 €	7 902,00 €	9 400 €
6535	Formation des élus	0,00 €	3 000 €	0,00 €	3 000 €
657363	Subventions de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif	0 €	40 000 €	34 011,69 €	23 990 €
657364	Subventions de fonctionnement versée aux établissements à caractère industriel et commercial	0 €	30 000 €	22 003,74 €	22 410 €
66	Charges financières	51,62 €	0 €	0,00 €	0 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51,62 €	0 €	0,00 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	608 593,64 €	1 064 200 €	589 254,91 €	316 000 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	117,12 €	1 500 €	0,00 €	1 500 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	552 734,02 €	10 000 €	0,00 €	10 000 €
67441	Subventions au budget annexe	55 742,50 €	1 052 200 €	589 254,91 €	287 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	500 €	0,00 €	17 500 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	14 000 €	0,00 €	15 000 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	14 000 €	0,00 €	15 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 305 350 €	0,00 €	5 943 590 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	3 158 897,13 €	8 320 400 €	3 344 000,56 €	9 365 390 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
013	Atténuations de charges	637,94 €	1 000 €	0,00 €	11 500 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	637,94 €	1 000 €	0,00 €	1 000 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales (titres de restaurant)	0,00 €	0 €	0,00 €	10 500 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 080 873,78 €	2 360 600 €	2 172 033,43 €	2 552 500 €
722	Immobilisations corporelles	689 177,51 €	877 100 €	688 750,53 €	986 200 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 391 696,27 €	1 483 500 €	1 483 282,90 €	1 566 300 €
70	Produits des services	9 024,13 €	97 000 €	84 915,46 €	99 000 €
7078	Ventes d'autres marchandises	0,00 €	10 000 €	0,00 €	10 000 €
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	0,00 €	87 000 €	84 915,46 €	89 000 €
70872	Remboursement par budgets annexes	9 024,13 €	0 €	0,00 €	0 €
73	Impôts et taxes	2 165 402,19 €	3 300 000 €	3 358 529,36 €	3 450 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	2 165 402,19 €	3 300 000 €	3 358 529,36 €	3 450 000 €
75	Autres produits de gestion courante	1 599 321,11 €	1 377 500 €	1 412 385,90 €	1 380 000 €
757	Redevances versées par les concessionnaires	1 591 306,11 €	1 365 000 €	1 404 286,90 €	1 380 000 €
758	Produits divers de gestion courante	8 015,00 €	12 500 €	8 099,00 €	0 €
77	Produits exceptionnels	19 965,12 €	1 101 200 €	13 257,54 €	1 050 500 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0 €	386,16 €	500 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	9 721,81 €	0 €	11 281,23 €	12 000 €
774	Subventions exceptionnelles	10 110,92 €	1 100 800 €	0,00 €	938 000 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0 €	1 500,00 €	0 €
7788	Produits exceptionnels divers	132,39 €	400 €	90,15 €	100 000 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 875 224,27 €	8 237 300 €	7 041 121,69 €	8 543 500 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 364 274,46 €	3 300 000 €	3 301 535,62 €	3 908 200 €
	RESULTAT CUMULE	9 239 498,73 €	11 537 300 €	10 342 657,31 €	12 451 700 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	6 080 601,60 €	3 216 900 €	6 998 656,75 €	3 086 310 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	3 301 535,62 €	3 216 900 €	3 908 154,61 €	3 086 310 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opérations d'ordre entre sections	2 080 873,78 €	2 360 600 €	2 172 033,43 €	2 552 500 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	631 174,07 €	703 400 €	703 355,67 €	769 000 €
13913	Subventions d'équipement transférées - départements	72 441,99 €	72 500 €	72 441,99 €	72 500 €
139148	Subventions d'équipement transférées - communes	377 169,70 €	380 700 €	380 651,98 €	391 000 €
13915	Subventions transférées - groupements de collectivités	9 342,94 €	9 700 €	9 654,95 €	9 800 €
13918	Subventions d'équipement transférées - autres	301 567,57 €	317 200 €	317 178,31 €	324 000 €
2315	Installations	428 074,87 €	623 900 €	488 912,99 €	542 300 €
45812	Programme éclairage public	224 953,47 €	194 400 €	161 857,99 €	338 300 €
45813	Programme génie civil de télécommunications	36 149,17 €	58 800 €	37 979,55 €	60 700 €
45814	Programme infrastructures de recharge de véhicules électriques	0,00 €	0 €	0,00 €	44 900 €
041	Opérations patrimoniales	56 675 661,45 €	1 316 260 €	870 275,30 €	1 143 000 €
1321	Etat et établissements nationaux	22 909 780,20 €	0 €	0,00 €	0 €
1321-1	Etat et établissements nationaux - trx FACÉ	1 775 936,99 €	0 €	0,00 €	0 €
1321-2	Etat et établissements nationaux - trx PCT	751 506,67 €	0 €	0,00 €	0 €
1323	Département	2 897 679,23 €	0 €	0,00 €	0 €
1324	Communes	11 521 244,57 €	0 €	0,00 €	0 €
13248	Autres communes	3 574 543,04 €	0 €	0,00 €	0 €
13258	Autres groupements	373 718,07 €	0 €	0,00 €	0 €
1328	Autres	12 062 702,75 €	0 €	0,00 €	0 €
2315	Installations	0,00 €	1 000 €	327,26 €	1 000 €
2762	Créances sur transfert de TVA	808 549,93 €	1 315 260 €	869 948,04 €	1 142 000 €
13	Subventions d'investissement	150 772,84 €	130 000 €	88 461,91 €	91 000 €
1313	Départements	785,55 €	1 000 €	0,00 €	1 000 €
13148	Subv autres communes	99 919,88 €	80 000 €	8 449,01 €	10 000 €
13158	Subv des autres groupements	0,00 €	9 000 €	0,00 €	0 €
1318	Autres prog.	50 067,41 €	40 000 €	80 012,90 €	80 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	25 530,78 €	0 €	0,00 €	0 €
1641	Emprunts en euros	25 530,78 €	0 €	0,00 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	7 062,52 €	18 000 €	3 912,82 €	8 000 €
2051	Concessions, droits similaires	7 062,52 €	18 000 €	3 912,82 €	8 000 €
204	Subventions d'équipement versées	1 333 569,66 €	1 814 500 €	1 506 008,43 €	3 752 000 €
2041482	Subv aux autres communes	1 333 569,66 €	1 814 500 €	1 506 008,43 €	3 752 000 €

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
21	Immobilisations corporelles	14 294,79 €	41 500 €	17 597,02 €	60 000 €
2138	Autres constructions	1 912,99 €	3 000 €	0,00 €	2 000 €
2181	Installations générales	9 721,81 €	5 000 €	0,00 €	5 000 €
2182	Matériel de transport	0,00 €	25 000 €	13 320,50 €	40 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 659,99 €	5 500 €	4 276,52 €	10 000 €
2184	Mobilier	0,00 €	2 000 €	0,00 €	2 000 €
2188	Autres immo corporelles	0,00 €	1 000 €	0,00 €	1 000 €
23	Immobilisations en cours	5 436 823,10 €	7 914 610 €	6 177 801,72 €	7 392 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 436 823,10 €	7 889 610 €	6 177 801,72 €	7 392 000 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	25 000 €	0,00 €	0 €
27	Autres immos financières	0,00 €	1 000 €	327,26 €	1 000 €
2762	Créances sur transfert	0,00 €	1 000 €	327,26 €	1 000 €
4581	Investissement sous mandat	3 302 576,80 €	4 337 800 €	2 543 703,04 €	5 609 600 €
45812	Programme éclairage public	2 841 995,73 €	3 594 700 €	2 060 384,06 €	4 274 700 €
45813	Programme génie civil de télécommunications	460 581,07 €	743 100 €	483 318,98 €	767 300 €
45814	Programme infrastructures de recharge de véhicules électriques	0,00 €	0 €	0,00 €	567 600 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	15 000 €	0,00 €	15 000 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	69 027 165,72 €	17 949 270 €	13 380 120,93 €	20 624 100 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 428 401,44 €	2 780 000 €	2 779 065,98 €	3 090 600 €
	RESULTAT CUMULE	70 455 567,16 €	20 729 270 €	16 159 186,91 €	23 714 700 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 779 065,98 €	0 €	3 090 502,14 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opération d'ordre entre section	1 803 638,32 €	1 917 300 €	1 918 519,44 €	2 084 700 €
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisation	0,00 €	0 €	1 500,00 €	0 €
28051	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	5 674,80 €	5 500 €	5 449,74 €	5 500 €
28138	Amortissement : Autres constructions	28 221,85 €	200 €	191,30 €	200 €
281534	Amortissement : Réseaux d'électrification	1 748 183,52 €	1 893 900 €	1 893 835,02 €	2 060 400 €
28181	Amortissement : Installations générales	1 665,94 €	1 700 €	1 665,94 €	1 700 €
28182	Amortissement : Matériel de transport	11 696,76 €	9 900 €	9 888,27 €	9 400 €
28183	Amortissement : Matériel de bureau et informatique	6 163,18 €	4 700 €	4 647,50 €	6 100 €
28184	Amortissement : Mobilier	1 861,87 €	1 400 €	1 341,67 €	1 400 €
28188	Autres immobilisations corporelles	170,40 €	0 €	0,00 €	0 €
041	Opération patrimoniales	56 675 661,45 €	1 316 260 €	870 275,30 €	1 143 000 €
1311	Etat et établissements nationaux	22 909 780,20 €	0 €	0,00 €	0 €
1311-1	Etat et établissements nationaux - trx FACE	1 775 936,99 €	0 €	0,00 €	0 €
1311-2	Etat et établissements nationaux - trx PCT	751 506,67 €	0 €	0,00 €	0 €
1313	Département	2 897 679,23 €	0 €	0,00 €	0 €
1314	Communes	11 521 244,57 €	0 €	0,00 €	0 €
13148	Autres communes	3 574 543,04 €	0 €	0,00 €	0 €
13158	Autres groupements	373 718,07 €	0 €	0,00 €	0 €
1318	Autres	12 062 702,75 €	0 €	0,00 €	0 €
2315	Installations	808 549,93 €	1 315 260 €	869 948,04 €	1 142 000 €
2762	Créances sur transfert	0,00 €	1 000 €	327,26 €	1 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 428 401,44 €	2 784 900 €	2 783 801,98 €	3 093 910 €
10222	FCTVA	0,00 €	4 900 €	4 736,00 €	3 310 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 428 401,44 €	2 780 000 €	2 779 065,98 €	3 090 600 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 823 730,99 €	4 447 200 €	3 378 251,74 €	4 241 000 €
13111	Etat et établissements nationaux prog - travaux FACE	2 650 921,76 €	2 530 000 €	1 748 797,59 €	2 530 000 €
13112	Etat et établissements nationaux prog - travaux PCT	236 342,34 €	730 600 €	888 804,15 €	600 000 €
1313	Département	0,00 €	20 000 €	0,00 €	0 €
13148	Subv autres communes	239 210,91 €	280 000 €	384 551,91 €	690 000 €
13158	Subv des autres groupements	12 480,45 €	21 600 €	4 338,48 €	11 000 €
1318	Autres : transférables	671 735,06 €	850 000 €	351 525,32 €	400 000 €
1328	Autres : non transférables	13 040,47 €	15 000 €	234,29 €	10 000 €
23	Immobilisations en cours	38 837,80 €	50 000 €	6 077,47 €	10 000 €
2315	Installations	38 837,80 €	50 000 €	6 077,47 €	10 000 €
27	Autres immobilisations financières	808 549,93 €	1 315 260 €	869 948,04 €	1 142 000 €
2762	Créances sur transfert de TVA	808 549,93 €	1 315 260 €	869 948,04 €	1 142 000 €
4582	Investissements sous mandat	3 097 681,25 €	4 591 000 €	3 241 810,80 €	6 053 500 €
4582	Investissements sous mandat	0,00 €	0 €	934 060,38 €	0 €
45822	Programme éclairage public	2 628 588,67 €	3 789 100 €	1 610 334,27 €	4 613 000 €
45823	Programme génie civil de télécommunications	469 092,58 €	801 900 €	697 416,15 €	828 000 €
45824	Programme infrastructures de recharge de véhicules électriques	0,00 €	0 €	0,00 €	612 500 €
024	Produits des cessions	0,00 €	2 000 €	0,00 €	3 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	4 305 350 €	0,00 €	5 943 590 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	67 676 501,18 €	20 729 270 €	13 068 684,77 €	23 714 700 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	67 676 501,18 €	20 729 270 €	13 068 684,77 €	23 714 700 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SIED 70
BUDGET ANNEXE N° 1 : CONSEIL
Compte administratif 2014 et budget primitif 2015

Nomenclature budgétaire : M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
011	Charges à caractère général	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	56 300 €	56 145,69 €	50 190 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	0,00 €	56 300 €	56 145,69 €	50 190 €
65	Autres charges de gestion courante	3 527,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif	3 527,00 €	0 €	0,00 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
042	Operations d'ordre entre sections	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6811	Dotations aux amortissements	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	3 527,00 €	56 300 €	56 145,69 €	50 190 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
013	Atténuations de charges	0,00 €	24 100 €	15 120,00 €	10 600 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	24 100 €	15 120,00 €	10 600 €
74	Dotations et participations	3 527,00 €	11 600 €	7 014,00 €	15 600 €
74748	Particip des autres communes	3 527,00 €	11 600 €	7 014,00 €	15 600 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	20 600 €	34 011,69 €	23 990 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
7788	Produits exceptionnels divers	0,00 €	20 600 €	34 011,69 €	23 990 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 527,00 €	56 300 €	56 145,69 €	50 190 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	3 527,00 €	56 300 €	56 145,69 €	50 190 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SIED 70

BUDGET ANNEXE N° 2 : EnR PRESTATIONS DE SERVICES

Compte administratif 2014 et budget primitif 2015

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
011	Charges à caractère général	0,00 €	600 €	513,00 €	599 €
6287	Remboursement de frais	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	0,00 €	0 €	0,00 €	599 €
63513	Autres impôts locaux	0,00 €	600 €	513,00 €	0 €
6353	Impôts indirects	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 €	0,29 €	1 €
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	1 €	0,29 €	1 €
67	Charges exceptionnelles	5 497,14 €	12 000 €	6 766,03 €	16 400 €
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	5 497,13 €	12 000 €	6 766,03 €	16 400 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,01 €	0 €	0,00 €	0 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	5 497,14 €	12 601 €	7 279,32 €	17 000 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 497,14 €	12 601 €	7 279,32 €	17 000 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
70	Vente de produits	5 497,14 €	12 000 €	7 279,32 €	17 000 €
706	Prestations de service	5 497,14 €	12 000 €	7 279,32 €	17 000 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
758	Produits divers de gestion courante	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	601 €	0,00 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	601 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	5 497,14 €	12 601 €	7 279,32 €	17 000 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 497,14 €	12 601 €	7 279,32 €	17 000 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2041482	Subventions d'équipement versées : bâtiments et installations	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
4581	Investissement sous mandat	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,01 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,01 €	0 €	0,00 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
13	Subventions d'investissement reçues	0,01 €	0 €	0,00 €	0 €
1318	Autres	0,01 €	0 €	0,00 €	0 €
4582	Investissement sous mandat	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	0,01 €	0 €	0,00 €	0 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,01 €	0 €	0,00 €	0 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
Compte administratif 2014 et budget primitif 2015

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
011	Charges à caractère général	59 157,30 €	61 800 €	48 405,49 €	58 429 €
60	Achats et variation de stocks	57 614,58 €	60 000 €	46 677,23 €	56 500 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	57 614,58 €	60 000 €	46 677,23 €	56 500 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6163	Autres primes d'assurances	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	751,72 €	800 €	929,26 €	1 000 €
6226	Honoraires	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6262	Frais de télécommunications	751,72 €	800 €	929,26 €	1 000 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6287	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	791,00 €	1 000 €	799,00 €	929 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	508,00 €	600 €	513,00 €	600 €
63512	Taxes foncières	283,00 €	400 €	286,00 €	329 €
6353	Impôts indirects	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 802,61 €	21 300 €	20 262,25 €	24 750 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	0,00 €	3 300 €	5 953,95 €	6 750 €
6218	Autre personnel extérieur	16 802,61 €	18 000 €	14 308,30 €	18 000 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0 €	0 €	1 €
66	Charges financières	8 657,56 €	8 100 €	8 085,16 €	7 600 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 657,56 €	8 100 €	8 085,16 €	7 600 €
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6618	Intérêts des autres dettes	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
668	Autres charges financières	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	10 110,92 €	0 €	0,00 €	0 €
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	10 110,92 €	0 €	0,00 €	0 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 391,09 €	24 600 €	24 454,22 €	24 310 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 391,09 €	24 600 €	24 454,22 €	24 310 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	3 200 €	0,00 €	3 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	17 900 €	0,00 €	19 190 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	119 119,48 €	136 900 €	101 207,12 €	137 280 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
042	Opérations d'ordre entre sections	17 980,71 €	18 000 €	17 980,71 €	18 000 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	17 980,71 €	18 000 €	17 980,71 €	18 000 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	109 283,99 €	115 600 €	92 146,62 €	112 000 €
706	Prestations de services	109 283,99 €	115 600 €	92 146,62 €	112 000 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0 €	0 €	0 €
758	Produits divers de gestion courante	0,00 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	3 300 €	5 953,95 €	6 750 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	3 300 €	5 953,95 €	6 750 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	127 264,70 €	136 900 €	116 081,28 €	136 750 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	530 €
	RESULTAT CUMULE	127 264,70 €	136 900 €	116 081,28 €	137 280 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION	8 145,22 €	0 €	14 874,16 €	0 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE	0,00 €	0 €	529,27 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opérations d'ordre entre sections	17 980,71 €	18 000 €	17 980,71 €	18 000 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	4 306,04 €	4 315 €	4 306,04 €	4 315 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	4 306,04 €	4 315 €	4 306,04 €	4 315 €
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	9 368,63 €	9 370 €	9 368,63 €	9 370 €
2312	Terrains	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2313	Construction	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500,00 €	13 500 €	13 500,00 €	13 500 €
1641	Emprunts en euros	13 500,00 €	13 500 €	13 500,00 €	13 500 €
23	Immobilisations en cours	1 055,60 €	9 000 €	7 318,40 €	12 000 €
2312	Terrains	1 055,60 €	0 €	0,00 €	0 €
2313	Construction	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	9 000 €	7 318,40 €	12 000 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	2 000 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	32 536,31 €	42 500 €	38 799,11 €	43 500 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	2 014,77 €	8 150 €	8 145,22 €	14 345 €
	RESULTAT CUMULE	34 551,08 €	50 650 €	46 944,33 €	57 845 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	8 145,22 €	0 €	14 344,89 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opération d'ordre entre section	24 391,09 €	24 600 €	24 454,22 €	24 310 €
28131	Amortissements - bâtiments	2 523,26 €	2 600 €	2 523,26 €	2 530 €
28135	Amortissements - installations générales	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
28153	Amortissements - installation spécifique	21 867,83 €	22 000 €	21 930,96 €	21 780 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 014,77 €	8 150 €	8 145,22 €	14 345 €
1068	Autres réserves	2 014,77 €	8 150 €	8 145,22 €	14 345 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1311	Etat et établissements nationaux	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1313	Département	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1314	Commune	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1315	Groupements de collectivités	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	17 900 €	0,00 €	19 190 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	26 405,86 €	50 650 €	32 599,44 €	57 845 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	26 405,86 €	50 650 €	32 599,44 €	57 845 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°5 : CHAUFFERIE DE GY
Compte administratif 2014 et budget primitif 2015

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
011	Charges à caractère général	0,00 €	8 200 €	2 998,43 €	19 349 €
60	Achats et variation de stocks	0,00 €	8 000 €	2 946,33 €	17 400 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	0,00 €	8 000 €	2 946,33 €	17 400 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6163	Autres primes d'assurances	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	0,00 €	200 €	52,10 €	1 000 €
6226	Honoraires	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6262	Frais de télécommunications	0,00 €	200 €	52,10 €	1 000 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6287	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	0,00 €	0 €	0,00 €	949 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	0,00 €	0 €	0,00 €	600 €
63512	Taxes foncières	0,00 €	0 €	0,00 €	349 €
6353	Impôts indirects	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	9 400 €	9 340,49 €	17 750 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	0,00 €	7 600 €	7 507,16 €	6 750 €
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	1 800 €	1 833,33 €	11 000 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €
66	Charges financières	0,00 €	4 000 €	0,00 €	3 700 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 000 €	0,00 €	3 700 €
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6618	Intérêts des autres dettes	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
668	Autres charges financières	0,00 €	1 000 €	0,00 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0 €	0,00 €	1 050 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 600 €	0,00 €	17 300 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €	37 200 €	12 338,92 €	59 150 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	7 600 €	0,00 €	0 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	7 600 €	0,00 €	0 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00 €	10 000 €	9 262,72 €	52 400 €
706	Prestations de services	0,00 €	10 000 €	9 262,72 €	52 400 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0,00 €	0 €	0 €	0 €

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
77	Produits exceptionnels	55 742,50 €	19 600 €	7 507,16 €	6 750 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0 €	0 €	0 €
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0,00 €	0 €	0 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	55 742,50 €	12 000 €	0 €	0 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	7 600 €	7 507,16 €	6 750 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	55 742,50 €	37 200 €	16 769,88 €	59 150 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	55 742,50 €	37 200 €	16 769,88 €	59 150 €
	SOLDE D'EXPLOITATION	55 742,50 €	0 €	4 430,96 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	7 600 €	0,00 €	0 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2312	Terrains	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2313	Construction	0,00 €	3 800 €	0,00 €	0 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	3 800 €	0,00 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	302 500 €	0 €	364 700 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	2 500 €	0,00 €	14 300 €
1681	Autres emprunts	0,00 €	300 000 €	0,00 €	350 400 €
23	Immobilisations en cours	55 742,50 €	389 400 €	340 779,97 €	19 500 €
2312	Terrains	2 505,80 €	4 400 €	927,80 €	2 500 €
2313	Construction	2 535,04 €	165 000 €	153 091,39 €	5 200 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	50 701,66 €	220 000 €	186 760,78 €	11 800 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0 €	0 €	9 200 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	55 742,50 €	699 500 €	340 779,97 €	393 400 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 042,53 €	55 800 €	55 742,50 €	4 450 €
	RESULTAT CUMULE	56 785,03 €	755 300 €	396 522,47 €	397 850 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	55 742,50 €	0 €	4 430,96 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0 €	0 €	0 €
28131	Amortissements - bâtiments	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
28135	Amortissements - installations générales	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
28153	Amortissements - installation spécifique	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 042,53 €	55 800 €	55 742,50 €	4 450 €
1068	Autres réserves	1 042,53 €	55 800 €	55 742,50 €	4 450 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	139 700 €	42 803,56 €	91 100 €
1311	Etat et établissements nationaux	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1313	Département	0,00 €	139 700 €	42 803,56 €	91 100 €
1314	Commune	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1315	Groupements de collectivités	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	544 200 €	293 545,45 €	285 000 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	300 000 €	0,00 €	285 000 €
1681	Autres emprunts	0,00 €	244 200 €	293 545,45 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	15 600 €	0,00 €	17 300 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 042,53 €	755 300 €	392 091,51 €	397 850 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	1 042,53 €	755 300 €	392 091,51 €	397 850 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°6 : CHAUFFERIE DE MARNAY
Compte administratif 2014 et budget primitif 2015

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
011	Charges à caractère général	0,00 €	0 €	0 €	29 499 €
60	Achats et variation de stocks	0,00 €	0 €	0 €	28 000 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	0,00 €	0 €	0 €	28 000 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00 €	0 €	0 €	0 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6163	Autres primes d'assurances	0,00 €	0 €	0 €	0 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	0,00 €	0 €	0 €	600 €
6226	Honoraires	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6262	Frais de télécommunications	0,00 €	0 €	0 €	600 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6287	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00 €	0 €	0 €	0 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	0,00 €	0 €	0 €	899 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	0,00 €	0 €	0 €	600 €
63512	Taxes foncières	0,00 €	0 €	0 €	299 €
6353	Impôts indirects	0,00 €	0 €	0 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	8 600 €	8 542,63 €	21 120 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	0,00 €	8 600 €	8 542,63 €	9 720 €
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0 €	0 €	11 400 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0 €	0 €	1 €
66	Charges financières	0,00 €	0 €	0 €	10 000 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0 €	0 €	0 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	0 €	0 €	10 000 €
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6618	Intérêts des autres dettes	0,00 €	0 €	0 €	0 €
668	Autres charges financières	0,00 €	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	0 €	0 €	0 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0 €	0 €	0 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0,00 €	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0 €	0 €	1 500 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 600 €	0 €	12 000 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €	17 200 €	8 542,63 €	74 120 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	8 600 €	0 €	0 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	8 600 €	0 €	0 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00 €	0 €	0 €	0 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00 €	0 €	0 €	64 400 €
706	Prestations de services	0,00 €	0 €	0 €	64 400 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0,00 €	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0 €	0 €	0 €
758	Produits divers de gestion courante	0,00 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	8 600 €	8 542,63 €	9 720 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0 €	0 €	0 €
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	0,00 €	0 €	0 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0 €	0 €	0 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	8 600 €	8 542,63 €	9 720 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,00 €	17 200 €	8 542,63 €	74 120 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	0,00 €	17 200 €	8 542,63 €	74 120 €
	SOLDE D'EXPLOITATION	0,00 €	0 €	0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	8 600 €	0,00 €	0 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - départements	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2312	Terrains	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2313	Construction	0,00 €	4 300 €	0,00 €	0 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	4 300 €	0,00 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	800 800 €	0,00 €	616 400 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0 €	0,00 €	28 900 €
1681	Autres emprunts	0,00 €	800 800 €	0,00 €	587 500 €
23	Immobilisations en cours	900,00 €	1 104 200 €	307 193,46 €	717 000 €
2312	Terrains	0,00 €	5 000 €	1 360,00 €	8 000 €
2313	Construction	900,00 €	217 000 €	95 184,99 €	138 000 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	882 200 €	210 648,47 €	571 000 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0 €	0 €	22 600 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	900,00 €	1 913 600 €	307 193,46 €	1 356 000 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	4 717,47 €	0 €	0 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	5 617,47 €	1 913 600 €	307 193,46 €	1 356 000 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT			0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2013	Budget 2014	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
040	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
28131	Amortissements - bâtiments	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
28135	Amortissements - installations générales	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
28153	Amortissements - installation spécifique	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 717,47 €	0 €	0,00 €	0 €
1068	Autres réserves	4 717,47 €	0 €	0,00 €	0 €
13	Subventions d'investissement	12 384,00 €	301 600 €	0,00 €	287 000 €
1311	Etat et établissements nationaux	12 384,00 €	70 100 €	0,00 €	57 000 €
1313	Département	0,00 €	150 000 €	0,00 €	150 000 €
1314	Commune	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1315	Groupements de collectivités	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	81 500 €	0,00 €	80 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 592 000 €	295 709,46 €	1 057 000 €
1641	Emprunts en euros	0,00 €	796 000 €	0,00 €	770 000 €
1681	Autres emprunts	0,00 €	796 000 €	295 709,46 €	287 000 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	8 600 €	0,00 €	12 000 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	17 101,47 €	1 902 200 €	295 709,46 €	1 356 000 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	11 400 €	11 484,00 €	
	RESULTAT CUMULE	17 101,47 €	1 913 600 €	307 193,46 €	1 356 000 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		11 484,00 €		

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°34 concerne celles du Comité syndical du 20 septembre 2014 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 9 septembre, 3 décembre 2014 et 17 février 2015.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014**DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux**

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après qui viennent compléter les listes de travaux du programme 2014 au titre du programme syndical :

1/ Extensions du réseau d'électricité à Amblans-et-Velotte, Beaumotte-les-Pin, Bouhans-les-Montbozon, Chambornay-les-Pin, Rioz et Villers-Chemin et Mont-les-Etrelles.

2/ Eclairage public à Fretigney-et-Velloreille, Granges-le-Bourg, Gray, Malvillers, Meurcourt, Rioz et Scey-sur-Saône et Saint-Albin.

3/ Génie civil de communications électroniques à Champagny et Rioz.

DELIBERATION N°2 – Intermédiation technique et financière du SIED 70

Le Bureau syndical décide d'étendre à l'ensemble des communes urbaines au sens de l'électrification, qui en feront la demande, les dispositions de la délibération n°1 du 16 octobre 2012 concernant l'intermédiation technique et financière au titre des extensions du réseau d'électricité.

DELIBERATION N°3 – Résiliation du marché de travaux- lot 12 / Entreprise BENTIN

Suite à la demande de résiliation de l'entreprise BENTIN, titulaire du lot 12 du marché subséquent de l'accord cadre en cours, le Bureau syndical valide la décision du président de retenir l'entreprise INEO Réseaux Est pour l'exécution jusqu'à son terme du marché travaux.

DELIBERATION N°4 – Chaufferie de Marnay

Après que le président ait rendu compte de l'examen des offres remises par les entreprises pour les travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Marnay et de son réseau de chaleur, le Bureau prend acte de la passation des marchés.

Il décide de l'achat du terrain d'assiette de la chaufferie pour l'euro symbolique.

DELIBERATION N°5 – Accord-cadre pour la fourniture de matériel d'éclairage public à caractère esthétique

Le Bureau syndical décide de relancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour l'achat de matériels d'éclairage public à caractère esthétique.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2014**DELIBERATION N°1 – Les 6 commissions du SIED 70**

Le Comité syndical décide créer les 6 commissions suivantes :

Commission « Concessions » présidée par Monsieur Gilles MARTINET

- Monsieur Raymond GOGNIAT, délégué de Frahier-et-Chatebier
- Monsieur Yannick STADELMANN, délégué de Belmont
- Monsieur Hervé MENNETRIER, délégué de Theuley
- Monsieur Gilles MAINIER, délégué de Rioz
- Monsieur Thierry SPITERI, délégué de Couthenans
- Madame Odile COLLINET, déléguée de Vesoul
- Madame Jocelyne GAVOILLE, déléguée de Lyoffans
- Monsieur Jean-Claude CORTES, délégué de Mantoche
- Monsieur Roland TOURNIER, délégué de Frédéric-Fontaine.

Commission « Energie-Bois » présidée par Monsieur Robert BOURQUIN

- Monsieur Nicolas EMONIN, délégué de Ainvelle
- Monsieur Loris MORAS, délégué de Villargent
- Monsieur Olivier NEE, délégué de Pierrecourt
- Monsieur Maurice GIROD, délégué de Magny-les-Jussey
- Monsieur Hervé OLIVIER, délégué de Melisey
- Monsieur Maurice LAINE, délégué de Lomont
- Monsieur Roger MICHELOT, délégué de Colombier.

Commission « Travaux » présidée par Monsieur Raymond BILQUEZ

- Monsieur Jean-Pierre GRANDMOUGIN, délégué de Servance
- Monsieur Georges BERTRAND, délégué de Saint-Sauveur
- Monsieur Robert TRAVAILLOT, délégué de Recologne-les-Rioz
- Monsieur Jean-Noël GAUCHET, délégué de Quers
- Monsieur Maurice LAINE, délégué de Lomont
- Monsieur Julien CAPO, délégué de Fresne-Saint-Manes
- Monsieur François GUEDIN, délégué de Favorney
- Monsieur Alexis REMERY, délégué de Fouchecourt
- Monsieur Damien MILLERET, délégué de Cherenne
- Monsieur Frédéric MILLIER, délégué de Brévilliers
- Monsieur Bernard PORCHEROT, délégué de Arbecy
- Monsieur Paul MARTAUX, délégué de Adelans-et-le-Val-de-Bithaine.

Commission « Economies d'énergie et Performance énergétique » présidée par Monsieur Pascal GAVAZZI

- Monsieur Daniel PETITJEAN, délégué de Amont-et-Effreney
- Monsieur Didier SIMEON, délégué de Amblans-et-Velotte
- Monsieur Gérard THOUILLEUX, délégué de Bognon
- Monsieur Patrick LAMARCHE, délégué de Gray
- Monsieur Sébastien MANCASSOLA, délégué de Héricourt
- Madame Michèle DURAND MIGEON, déléguée de Pin
- Monsieur Olivier NEE, délégué de Pierrecourt
- Monsieur Roger MICHELOT, délégué de Colombier
- Madame Christiane HARRAND, déléguée de Recologne
- Monsieur Pascal VERNET, délégué de Saint-Rémy
- Monsieur Joël BAUDIER, délégué de Vellechevreaux-et-Courbenans
- Madame Armelle PARMENTIER, déléguée de Velleclair
- Monsieur Denis DAGOT, délégué de Voray-sur-l'Ognon
- Monsieur Gérard PEURRIERE, délégué de Vantoux-et-Longevelle
- Monsieur Marc GUCCIARDI, délégué de Vouhenans.

Commission « Communications électroniques et Internet haut-débit » présidée par Monsieur Jean-Marc JAVAUX

- Monsieur Gilles MAINIER, délégué de Rioz
- Monsieur Cédric LALEAUX, délégué de Nouvelle-les-la-Charité
- Monsieur Franz WURGES, délégué de Nantilly
- Madame Martine MOLL, déléguée de Montigny-les-Cherlieu
- Monsieur Jean-Paul LISSER, délégué de Vesoul
- Monsieur Laurent PERNOT, délégué de Villers-Chemin
- Monsieur Pascal RENAUDOT, délégué de Vesmes-Echevanne
- Monsieur Eric BERNARD, délégué de Scye
- Monsieur Guiliano NACCARATO, délégué de Polaincourt-et-Clairefontaine
- Monsieur Luc DENOYER délégué de Maizières
- Monsieur Bruno GAUTHIER, délégué de Provenchère
- Monsieur Olivier PERRIN délégué de Avriigny-Virey
- Monsieur Antonio AVENIA, délégué de Courcuire
- Monsieur Bruno GOBERT, délégué de Aulx-les-Cromary.

Commission « Solidarité et Mutualisation » » présidée par Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE

- Monsieur Bernard PORCHEROT, délégué de Arbecy
- Monsieur Noël GARRET, délégué de Amance
- Madame Nadine TOSI, déléguée de Chateney
- Madame Marie-Josèphe GALLORINI, déléguée de Saint-Loup-sur-Semouse
- Madame Odile COLLINET, déléguée de Vesoul
- Monsieur Bruno MICHEL, délégué de Villeparois

DELIBERATION N°2 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIED 70

Le Comité syndical décide de la composition de la CCSPL :

- Monsieur Gilles MARTINET, 1^{er} Vice-président du SIED 70
 - Monsieur Robert BOURQUIN, 2^{ème} Vice-président du SIED 70
 - Monsieur Raymond BILQUEZ, 3^{ème} Vice-président du SIED 70
 - Monsieur Jean-Marc JAVAUX, 4^{ème} Vice-président du SIED 70
 - Monsieur Pascal GAVAZZI, 5^{ème} Vice-président du SIED 70
 - Monsieur Pascal Jean-Luc QUIVOGNE, 6^{ème} Vice-président du SIED 70
- Monsieur Géard BONJOUR, délégué de Valleriois-le-Bois
- Monsieur Pascal RODRIGUES, délégué de Vernois-sur-Mance
- Monsieur Gérard PEURRIERE, délégué de Vantoux-et-Longevelle
- Monsieur Jean-Claude BADONNEL, délégué de Boulot
- Monsieur Jean-Jacques MILLERAND, délégué de Ferrières-les-Scy
- Monsieur Bernard DUCHANOY, délégué de Coulevon
- Monsieur Raymond COGNAT, délégué de Frahier-et-Chatebier
- Monsieur Roger MICHELOT, délégué de Colombier
- Monsieur Roland TOURNIER, délégué de Frédéric-Fontaine

et un représentant des associations suivantes :

- AMF 70 (Association des maires de France)
- . AMR 70 (Association des maires ruraux de France)
- . UDAF 70 (Union départementale des associations des familles)
- . Franche-Comté Consommateurs
- . Haute- Saône Environnement
- . GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des énergies renouvelables)
- . ADERA (Association de développement des Energies Renouvelables et Alternatives)
- . COFOR 70 (Associations des communes forestières).

DELIBERATION N°3 – La Taxe sur la consommation finale d'électricité

Le Comité syndical accepte qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le SIED 70 continue à percevoir la taxe sur la consommation finale sur l'électricité bien que le seuil de sa population soit passé au-delà de 2000 habitants le 1^{er} janvier 2014. sur le territoire de la commune de Rioz à sa demande, et classe cette commune dans la catégorie 4 du guide des participations financières du SIED 70 pour les travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques réalisés sur le territoire des communes adhérentes.

DELIBERATION N°4 – Le Budget supplémentaire 2014

Le Comité syndical adopte le budget principal supplémentaire 2014 tel qu'il est précisé ci-après

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
204	Subventions d'équipement versées	14 500	045	Opérations pour le compte de tiers	200 000
045	Opérations pour le compte de tiers	185 500	021	Virement à la section de fonctionnement	14 500
040	Opérations d'ordre entre sections	14 500			
Total section		- 214 500	Total section		214 500

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
023	Virement à la section d'investissement	14 500	042	Opérations d'ordre entre sections	14 500
Total section		14 500	Total section		14 500

DELIBERATION N°5 – Orientations budgétaires 2015

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations générales proposées par le Président pour le budget principal 2015 et ses budgets annexes et attend des propositions concernant les bornes de recharge de véhicules électriques dans le cadre du budget primitif 2015. Il adopte l'enveloppe financière des investissements envisageables en 2015 présentée ci-dessous :

Recettes		
TCFE		3 450 000 €
FACÉ		2 530 000 €
Concessionnaires	Redevances	1 380 000 €
	PCT	640 000 €
	A8	240 000 €
Participation demandeurs		4 260 000 €
FIMO		950 000 €
TVA récupérée		1 080 000 €
Total		14 530 000 €

Dépenses	
Charges à caractère générales	200 000 €
Charges salariales	730 000 €
Autres charges de la gestion courante	150 000 €
Travaux TTC électricité	6 980 000 €
Travaux TTC éclairage public	4 970 000 €
Travaux TTC génie civil télécom	1 000 000 €
Immobilisations corporelles	60 000 €
Participations aux travaux des communes	400 000 €
Imprévus	40 000 €
Total	14 530 000 €

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR: SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°1 – Financement des chaufferies de Gy et Marnay

Le Conseil d'exploitation de la Régie donne un avis favorable au lancement d'un emprunt « transaction énergétique et croissance verte » pour le financement des travaux de construction des chaufferies de Gy et Marnay.

DELIBERATION N°2 – Coût du service de chaleur de la chaufferie de Gy

Le Conseil d'exploitation de la Régie propose l'acquisition du terrain d'emprise de la chaufferie de Gy pour l'euro symbolique ainsi que la fixation des coûts du service de distribution de chaleur issue de la chaufferie, à savoir : R1 = 66 € HT/MWh (charge variable correspondant à la chaleur consommée) et R2 = 251 € HT-URF/an (charge fixe correspondant au remboursement d'investissement et aux travaux de gros entretien).

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°1 – Financement des chaufferies de Gy et Marnay

Le Bureau syndical décide de réaliser un prêt « transaction énergétique et croissance verte » auprès de la Caisse des Dépôts sur une durée de 20 ans d'un montant total de 1 055 000 €, soit 285 000 € pour la chaufferie de Gy et 770 000 € pour la chaufferie de Marnay.

DELIBERATION N°2 – Mutualisation des structures départementales en Haute-Saône

Le Bureau syndical décide de ne pas donner suite au projet de convention cadre pour la mise en œuvre d'une plateforme ingénierie « Habitat – Logement » mutualisée en Haute-Saône », et précise que le syndicat pourrait mutualiser avec des structures dont les compétences se rapportent aux réseaux, aux infrastructures ou à l'énergie.

DELIBERATION N°3 – Programme 2014 des travaux

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

- Un aménagement esthétique du programme A8 à Rioz.
- Des extensions du réseau de distribution publique d'électricité à Brévilliers, Broye-Aubigny et Montseugny, Citers, Colombier, Contréglise, Corbenay, Echenoz-la-Méline, Flagy, Fougerolles, Genevreuille, La Malachère, Mamay, Mignavillers, Nouvelle-les-la Charité, Noidans -le-Ferroux, Pusey, Quenoche, Rioz, Roye, Saint-Bresson, Secenans, Servance et Vaivre-et-Montoille.
- Des travaux d'extension des installations d'éclairage public à Bougnon, Colombier, Dampierre-sur-Salon, Echenoz-la-Méline, Granges-le-Bourg, Pusey, Quenoche, Quincey, Rioz et Roye.
- Des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public à Arbecy, Bouhans-les-Montbozon, Brotte-les-Ray, Cemboing, Clairegoutte, Colombier, Lieffrans, Lomont, Senargent-Mignafans, Theuley, Villafans et Volon.
- Des travaux de Génie civil de communications électroniques à Andelarre, Colombier, Corbenay, Dampierre-sur-Salon, Flagy, La Malachère, Pusey et Rioz.

DELIBERATION N°4 – Financement des travaux d'aménagement esthétique

Le Bureau syndical décide de porter à 120 000 € HT (au lieu de 60 000 € HT) par an et par commune le montant subventionnable des travaux d'aménagement esthétique du réseau d'électricité, ceci afin de faciliter la réalisation de ces travaux toujours onéreux pour les communes.

DELIBERATION N°5 – Coût du service de chaleur de la chaufferie de Gy

Le Bureau syndical décide de l'acquisition du terrain d'emprise de la chaufferie de Gy pour 1 euro symbolique, et fixe les coûts du service de distribution de chaleur issue de la chaufferie aux valeurs suivantes: R1 = 66 € HT/MWh (charge variable correspondant à la chaleur consommée par le client - R2 = 251 € HT-URF/an (charge fixe correspondant au remboursement de l'investissement et aux travaux de gros entretien).

DELIBERATION N°6 – Indemnité du Receveur

Le Bureau syndical décide d'octroyer au receveur du SIED 70 une indemnité égale à 50% du montant maximum et précise que ce taux sera appliqué sauf délibération contraire jusqu'à l'achèvement de la présente mandature.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015

DELIBERATION N°1 - Comptes administratifs 2015

Le Bureau syndical donne un avis favorable aux projets de comptes administratifs présentés par le Président et précise qu'il sera demandé au prochain Comité syndical d'arrêter les comptes administratifs de l'année 2014.

DELIBERATION N°2 - Electro-mobilité

La Région de Franche-Comté a entrepris des démarches en vue de favoriser l'implantation des installations de recharges de véhicules électriques (IRVE), le schéma défini prévoit l'installation d'environ 75 bornes dans le département de la Haute-Saône.

Le coût unitaire de ces bornes serait tout compris (hors raccordement électrique) d'environ 5 600 € HT. Selon les dispositions actuellement en vigueur et sous réserve de l'inscription de cette opération au programme PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), l'Etat apporterait via l'ADEME une contribution de 50%, et la Région 10%.

Le Bureau syndical décide donc de lancer une consultation auprès des communes de la liste du schéma défini par la Région de Franche-Comté et des communautés de communes dont ces communes sont adhérentes pour connaître leur positionnement sur l'implantation de ces IRVE sur leur territoire. Il décide de proposer au Comité syndical l'inscription au budget 2015 des sommes nécessaires pour l'implantation des IRVE.

DELIBERATION N°3 – Budgets primitifs 2015

Le Bureau syndical décide de modifier les guides de participations communales sur le territoire des communes où il perçoit la TCFE selon les guides en vigueur. Il précise que ces dispositions sont applicables à toutes les opérations pour lesquelles le SIED 70 n'a pas mis en recouvrement la participation demandée.

Le Bureau syndical valide les projets de budgets primitifs présentés par Monsieur le Président et précise qu'ils seront proposés au Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°4 - Programme 2015 des travaux

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre du programme du CAS FACÉ :

- FAB - Extensions à Authoison, Chassey-les-Montbozon, le Cordonnet, Cult, Dambenoît-les-Colombe, Essertenne-et-Cecey, Gezier-et-Fontenelay, Mersuay, Mont-Saint-Léger et Roche-et-Raucourt.
- FAB - Renforcements à Aboncourt-et-Gesincourt, Amance, Bresilley, Bucey-les-Traves, Citers, Ecomagny, Faucongnay-et-la-Mer, Fouchecourt, Frahier-et-Chatebier, Larians-et-Munans, Mignavillers, Montboillon, Nouvelle-les-la-Charité, Pont-de-Planches, Pusey, Pusy-et-Epenoux, Servance, Seveux et Tartecourt,
- FC - Aménagements esthétiques et programme de l'Article 8 à Barges, Brésilley, Bucey-les-Traves, Confracourt, Flagy, Frotey-les-Vesoul, Luze, Montagney, Montbozon, Navanne, Nouvelle-les-Cromary, Rioz, Senoncourt, Ternuay- St-Hilaire, Villedieu-en-Fontenette, Villersexel et Vilory.
- FS - Sécurisation de fils nus à la Lanterne-et-les-Armons, Melisey, Ternuay- St-Hilaire et Vyans-le-Val.
- FSp - Sécurisation de fils nus de petites sections à Bougnon, Cendrecourt, Delain et Lavigney.

Au titre du programme syndical :

- Des extensions du réseau de distribution publique d'électricité à Colombe-les-Vesoul, Etuz, Faverney, Frotey-les-Lure, Lure, Luxeuil-les-Bains, Plancher-les-Mines, Pontcey, Pusy-et-Epenoux, Ronchamp, Roye, Scey-sur-Saône, Servigney, Seveux Vellefaux et Vesoul.
- Des travaux d'extension des installations d'éclairage public à Barges, Boursières, Brésilley, Echenoz-la-Meline, Etuz, les Fessey, Flagy, Fretigney-Velloreille, Gezier-et-Fontenelay, Marnay, Montagney, Montbozon, Navanne, Nouvelles-les-Cromary, Noidans-les-Vesoul, Ormenans, Ovanches, Pontcey, Pusy-et-Epenoux, Rioz, Ronchamp, Senoncourt, Seveux, Vanne, Vesoul, Villedieu-en-Fontenette, Villersexel et Vilory.
- Des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous maîtrise d'ouvrage des communes à Athesans-Etroitefontaine, Baulay, Champey, Chantes, Chenebier, Courchaton, Etobon, Faymont, Frotey-les-Lure, les Magny, Mandrevillars, Noidans-le-Ferroux, la Vaivre, Vellechevreux-et-Courbenans et la Vergenne.
 - sous-maîtrise d'ouvrage du SIED 70 à Anchenoncourt, Avrigny-et-Virey, Cendrecourt, Citers, Combeaufontaine, Corre, Cubry-les-Faverney, les Fessey, Frahier-et-Chatebier, Francheville, Gezier-en-Fontenelay, Granges-le-Bourg, Lambrey, Navanne, Noidans-les-Vesoul, Oppenans, Ormoy, Oyrières, Passavant-la-Rochère, Pin, Preigney, la Roche-Morey, Saint-Bartélémy, Saint-Broing, Secenans, Traitiefontaine et Villargent.
- Des travaux de génie civil de communications électroniques à Authoison, Barges, Bresilley, Champlitte, Cult, Essertenne-et-Cecey, Flagy, Gezier-en-Fontenelay, Mersuay, Montagney, Monbozon, Navanne, Nouvelle-les-Cromary, Pusy-et-Epenoux, Rioz, Scey-sur-Saône, Senoncourt, Velet, Villedieu-en-Fontenette, Villersexel et Vilory.

DELIBERATION N°5 – Conseil en énergie partagé

Dans le cadre du soutien au conseil en énergie partagé, le Bureau syndical décide de répondre au nouvel appel à projet sur les conseils en énergie partagé que l'ADEME et la Région de Franche-Comté lanceront prochainement et s'engage à créer un deuxième poste de conseiller en énergie partagé à la condition que ce poste couvre l'intégralité des 229 communes du département de moins de 10 000 habitants sur lesquelles le SIED 70 ne peut actuellement intervenir compte tenu des accords conclus.

DELIBERATION N°6 – Assurances du SIED 70

L'ensemble des contrats d'assurance du syndicat avec Groupama arrivant à échéance au 31 décembre 2015, le Bureau syndical décide de lancer une nouvelle consultation et d'avoir recours à un cabinet spécialisé dans les marchés d'assurances des collectivités.

DELIBERATION N°7 - Participation du SIED 70 - cas particulier

Le Bureau syndical valide les dispositions en vigueur concernant la contribution financière du SIED 70 pour les travaux d'électrification pour un bâtiment avicole au lieu-dit « Sépoix » à ORICOURT, à savoir l'intégralité des travaux de la 1^{ère} partie en souterrain, soit 1 km 650 (périmètre classé) et rappelle que ces mêmes règles prévoient le financement à 40% sur la 2^{ème} partie, soit 650 mètres (prévue en aérien) dans le cas où la commune demanderait que l'intégralité des travaux se fasse en souterrain.